

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le dimanche, 21 novembre 2010 à 12 : 15 heures, en la salle des délibérations régulières du Conseil située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD
LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. FERNAND BOUCHARD
LES CONSEILLERS : M. MAGELLA DUCHESNE
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
M. DOMINIQUE CÔTÉ
M. BERTHOLD TREMBLAY
M. MARC-ANTOINE FORTIN

membres de ce Conseil et formant quorum.

Assiste également à l'assemblée M. GILLES BOUDREAUULT, secrétaire-trésorier.

1.- **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

281.11.10

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement que les membres du Conseil municipal renoncent à l'avis de convocation pour cette assemblée et accepte l'ordre du jour tel que présenté.

2.- **NOMINATION DE LA SALLE "FROMAGERIE-ST-LAURENT"**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Saint-Bruno profite d'une assemblée spéciale dans le cadre des fêtes du 125^e anniversaire de fondation pour souligner l'implication de certaines entreprises qui ont contribué au devenir de notre milieu;

CONSIDÉRANT QUE derrière chacune des entreprises, il y a des personnes, des familles, qui ont su mettre à profit leurs qualités et leur dévouement à la réussite de leur projet;

CONSIDÉRANT QUE ces entreprises nous ont donné un air d'aller pour définir notre futur et que celui-ci a influencé le milieu de façon positive sur les axes de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE ces entreprises ont servi de modèle pour les générations futures en leur transmettant des valeurs telles la détermination, l'esprit de famille, la force de caractère ainsi que le respect d'autrui, en plus de faire don de leur savoir;

CONSIDÉRANT QUE l'histoire de la Fromagerie St-Laurent répond au modèle d'entreprises familiales dont la commémoration fait foi de notre devise municipale;

CONSIDÉRANT QUE M. Auguste Saint-Laurent a fait l'acquisition de quelques fromageries de rangs lors de son arrivée au Lac-St-Jean en 1930;

CONSIDÉRANT QUE M. Maurice Saint-Laurent est devenu propriétaire en 1940 et que depuis, celle-ci s'est transmise de génération en génération;

CONSIDÉRANT l'importance de souligner l'apport de la Fromagerie St-Laurent dans le développement de notre village depuis sa fondation;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement que le Conseil municipal de Saint-Bruno désigne dorénavant une salle au nom de "Salle Fromagerie-St-Laurent" afin de reconnaître toute la valeur historique de cette entreprise dans notre vie communautaire et l'importance que les propriétaires ont su inculquer pour le développement économique de Saint-Bruno.

3.- NOMINATION DE LA SALLE "TREMBLAY-ÉQUIPEMENT"

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Saint-Bruno profite d'une assemblée spéciale dans le cadre des fêtes du 125^e anniversaire de fondation pour souligner l'implication de certaines entreprises qui ont contribué au devenir de notre milieu;

CONSIDÉRANT QUE derrière chacune des entreprises, il y a des personnes, des familles, qui ont su mettre à profit leurs qualités et leur dévouement à la réussite de leur projet;

CONSIDÉRANT QUE ces entreprises nous ont donné un air d'aller pour définir notre futur et que celui-ci a influencé le milieu de façon positive sur les axes de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE ces entreprises ont servi de modèle pour les générations futures en leur transmettant des valeurs telles la détermination, l'esprit de famille, la force de caractère ainsi que le respect d'autrui en plus de faire don de leur savoir;

CONSIDÉRANT QUE l'histoire de Tremblay-Équipement répond au modèle d'entreprises familiales dont la commémoration fait foi de notre devise municipale;

CONSIDÉRANT QUE les frères Anicet et Théophile furent les premiers défricheurs de Saint-Bruno et qu'ils furent également maire du village;

CONSIDÉRANT QUE M. Théophile Tremblay a fait l'acquisition d'une boutique de forge pour établir son fils Almas, en 1914, que ce dernier construisit son garage en 1947 qui devint Tremblay Équipement en 1958 pour se transmettre ensuite de père en fils ;

CONSIDÉRANT l'importance de souligner l'apport de l'entreprise Tremblay Équipement dans le développement économique de notre village;

CONSIDÉRANT QUE Tremblay Équipement est devenu un vestige de notre passé;

PAR CONSÉQUENT,

283.11.10

Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement que le Conseil municipal de Saint-Bruno désigne dorénavant une salle au nom de "Tremblay-Équipement" afin de reconnaître toute la valeur historique de cette entreprise dans notre vie communautaire et l'importance que les propriétaires ont su inculquer pour le développement économique de Saint-Bruno.

4.- NOMINATION DE LA SALLE "THÉOPHILE-BOUCHARD"

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Saint-Bruno profite d'une assemblée spéciale dans le cadre des fêtes du 125^e anniversaire de fondation pour souligner l'implication de certaines entreprises qui ont contribué au devenir de notre milieu;

CONSIDÉRANT QUE derrière chacune des entreprises, il y a des personnes , des familles, qui ont su mettre à profit leurs qualités et leur dévouement à la réussite de leur projet;

CONSIDÉRANT QUE ces entreprises nous ont donné un air d'aller pour définir notre futur et que celui-ci a influencé le milieu de façon positive sur les axes de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE ces entreprises ont servi de modèle pour les générations futures en leur transmettant des valeurs telles la détermination, l'esprit de famille, la force de caractère ainsi que le respect d'autrui, en plus de faire don de leur savoir;

CONSIDÉRANT QUE l'histoire du magasin général Théophile Bouchard répond au modèle d'entreprises familiales dont la commémoration fait foi de notre devise municipale;

CONSIDÉRANT QUE M. Théophile Bouchard et sa conjointe Antonia Gagnon furent les premiers de la lignée à s'installer dans notre municipalité en 1925 et qu'ils ont construit leur résidence au coin de la nouvelle route entre Jonquière et Saint-Bruno;

CONSIDÉRANT QUE Mme Antonia Gagnon fut l'instigatrice d'un restaurant à cet endroit qui s'est agrandi d'un entrepôt, puis d'une lingerie, pour devenir enfin, le magasin général;

CONSIDÉRANT l'importance de souligner l'apport de ces bâtisseurs qui ont réussi à force de bras et de volonté et que le magasin général Théophile Bouchard a été un pilier dans le développement de notre village depuis sa fondation;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement que le Conseil municipal de Saint-Bruno désigne dorénavant la salle de conférence du Conseil au nom de "SalleThéophile-Bouchard" afin de reconnaître toute la valeur historique de cette entreprise dans notre vie communautaire et l'importance que les propriétaires ont su inculquer pour le développement économique de Saint-Bruno.

5.- NOMINATION DE L'AVENUE RESTAURANT-MARCHAND

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Saint-Bruno profite d'une assemblée spéciale dans le cadre des fêtes du 125^e anniversaire de fondation pour souligner l'implication de certaines entreprises qui ont contribué au devenir de notre milieu;

- CONSIDÉRANT QUE** derrière chacune des entreprises, il y a des personnes, des familles, qui ont su mettre à profit leurs qualités et leur dévouement à la réussite de leur projet;
- CONSIDÉRANT QUE** ces entreprises nous ont donné un air d’aller pour définir notre futur et que celui-ci a influencé le milieu de façon positive sur les axes de développement économique;
- CONSIDÉRANT QUE** ces entreprises ont servi de modèle pour les générations futures en leur transmettant des valeurs telles la détermination, l’esprit de famille, la force de caractère ainsi que le respect d’autrui, en plus de faire don de leur savoir;
- CONSIDÉRANT QUE** l’histoire du Restaurant Marchand répond au modèle d’entreprises familiales dont la commémoration fait foi de notre devise municipale;
- CONSIDÉRANT QUE** M. Wilbrod Marchand a fondé le restaurant en 1935 qui s’est agrandi plusieurs fois et que sa renommée n’a fait que prospérer avec les années;
- CONSIDÉRANT QUE** l’entreprise s’est transmise de génération en génération, jusqu’à nos jours;
- CONSIDÉRANT** l’importance de souligner l’apport du Restaurant Marchand dans le développement économique de notre village depuis sa fondation;
- CONSIDÉRANT QUE** le Restaurant Marchand, détruit par un incendie en mars 2008, est un vestige de notre passé, et qu’il demeure, avec le nouveau restaurant ouvert en décembre 2009 dans sa formule moderne axée sur l’écologie, un exemple concret de dynamisme pour notre milieu;

PAR CONSÉQUENT,

285.11.10

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement que le Conseil municipal de Saint-Bruno désigne dorénavant le passage donnant accès aux salles “Avenue Restaurant-Marchand” afin de reconnaître toute la valeur historique de cette entreprise dans notre vie communautaire et l’importance que les propriétaires ont su inculquer pour le développement économique de Saint-Bruno.

6.- NOMINATION DE L'“AVENUE C.C.S.”

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Saint-Bruno profite d'une assemblée spéciale dans le cadre des fêtes du 125^e anniversaire de fondation pour souligner l'implication de certaines entreprises qui ont contribué au devenir de notre milieu;

CONSIDÉRANT QUE derrière chacune des entreprises, il y a des personnes, des familles, qui ont su mettre à profit leurs qualités et leur dévouement à la réussite de leur projet;

CONSIDÉRANT QUE ces entreprises nous ont donné un air d'aller pour définir notre futur et que celui-ci a influencé le milieu de façon positive sur les axes de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE ces entreprises ont servi de modèle pour les générations futures en leur transmettant des valeurs telles la détermination, l'esprit de famille, la force de caractère ainsi que le respect d'autrui, en plus de faire don de leur savoir;

CONSIDÉRANT QUE l'histoire de la Chaîne Coopérative du Saguenay est un modèle de coopération dont la commémoration fait foi de notre devise municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Chaîne Coopérative du Saguenay est née de la fusion des Abattoirs du Saguenay et La Régionale du Lac-Saint-Jean pour s'installer sur les terres de la municipalité de Saint-Bruno en 1949;

CONSIDÉRANT QUE la Chaîne coopérative du Saguenay poursuit encore aujourd'hui sa croissance sous le nom de Nutrinor, propriété de plus de 1200 membres de la région dont plusieurs demeurent sur notre territoire;

CONSIDÉRANT l'importance de souligner l'apport de la Chaîne Coopérative du Saguenay dans le développement économique de notre village devenu, par le fait même, le berceau de la coopération;

CONSIDÉRANT QUE la Chaîne coopérative est en grande partie issue du dynamisme de notre milieu et demeure un exemple concret d'entraide et de leadership;

PAR CONSÉQUENT,

286.11.10

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement que le Conseil municipal de Saint-Bruno désigne dorénavant le passage donnant accès aux bureaux administratifs "Avenue C.C.S." afin de reconnaître toute la valeur historique de cette entreprise dans notre vie communautaire et l'importance de la coopération dans le développement économique de Saint-Bruno.

7.- NOMINATION DE LA SALLE "SCIERIE-LACHANCE"

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Saint-Bruno profite d'une assemblée spéciale dans le cadre des fêtes du 125^e anniversaire de fondation pour souligner l'implication de certaines entreprises qui ont contribué au devenir de notre milieu;

CONSIDÉRANT QUE derrière chacune des entreprises, il y a des personnes, des familles, qui ont su mettre à profit leurs qualités et leur dévouement à la réussite de leur projet;

CONSIDÉRANT QUE ces entreprises nous ont donné un air d'aller pour définir notre futur et que celui-ci a influencé le milieu de façon positive sur les axes de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE ces entreprises ont servi de modèle pour les générations futures en leur transmettant des valeurs telles la détermination, l'esprit de famille, la force de caractère ainsi que le respect d'autrui, en plus de faire don de leur savoir;

CONSIDÉRANT QUE l'histoire de la Scierie Lachance répond au modèle d'entreprises familiales dont la commémoration fait foi de notre devise municipale;

CONSIDÉRANT QUE la première scierie a été construite par M. Théodule Lavoie en octobre 1894, que monsieur Onésime Lachance est devenu propriétaire en 1907 et que depuis, celle-ci s'est transmise d'une génération à l'autre;

CONSIDÉRANT l'importance de souligner l'apport de la Scierie Lachance dans le développement de notre village depuis sa fondation;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal de donner des modèles de dynamisme pour l'avancement de notre communauté.

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement que le Conseil municipal de Saint-Bruno désigne dorénavant une salle au nom de “Salle Scierie-Lachance” afin de reconnaître toute la valeur historique de cette entreprise dans notre vie communautaire et l’importance que les propriétaires ont su inculquer pour le développement économique de Saint-Bruno.

8.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Aucune question de l'auditoire.

9.- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée.

IL EST 13:05 HEURES

LE MAIRE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. RÉJEAN BOUCHARD

GILLES BOUDREAU